

Commune de ROQUETAILLADE ET CONILHAC

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER
ET AU PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES**

OBSERVATIONS DU PUBLIC

MÉMOIRE RÉPONSE

OBSERVATIONS DU REGISTRE D'ENQUÊTE

Observation écrite V10 : Gilbert OLIVE - Limoux

Une solution a été trouvée en concertation avec Monsieur PATEBEX.
Les 8 parcelles initialement affectées à Monsieur OLIVE seront dévolues à la commune afin de ne pas déséquilibrer les comptes.

Observations écrites V26 et V34 : Jean-Pierre PONT – Roquetaillade

Une servitude de passage est prévue sur une des parcelles de Monsieur AZAM

Observation écrite V28 : Jean-Louis DENOIS - Roquetaillade et Conilhac

La demande sera étudiée en fonction de sa faisabilité technique liée à la déclivité du terrain à la l'assiette nécessaire pour cet aménagement/déplacement de chemin rural.
Cette observation pouvant modifier le programme de travaux connexes, elle sera examinée en Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Observation écrite V29 : Sophie GELLÉ et Jean-Paul HERRGOTT « SCI MELLIRERA » -
Roquetaillade et Conilhac

Une suite favorable sera donnée à cette demande.

Observation écrite V38 : Gilles AZAM et Étienne FORT « SCI Cabane de l'Aigle » - Roquetaillade et Conilhac

Des discussions ont été engagées entre les réclamants et la commune.

Cette demande sera examinée en Commission Communale d'Aménagement Foncier

Observation écrite V39 : Monsieur HENTJENS « SCEA Domaine de l'Aigle » - Roquetaillade et Conilhac

Cette observation relève du droit privé

OBSERVATION DU REGISTRE D'ENQUÊTE DÉMATÉRIALISÉ

Hubert LAMBOT et Christine DUPUIS – Mont sur Marchienne (Belgique)

Des échanges de mails attestent que ces personnes ont bien été informées de l'opération d'aménagement foncier.

Leurs biens ne sont pas impactés par le programme de travaux connexes

OBSERVATIONS FORMULÉES PAR COURRIERS

L1 et L1 bis : Michelle GILS – Montélier

Il a été proposé de prévoir une servitude de passage afin de permettre d'accéder aux parcelles concernées.

Mme GILS a donné par écrit son accord à cette proposition.

L2 et L3 : Mme et M. Auguste MARTINEZ – Sages et Ligueux

L'observation formulée en L2 est annulée par L3

L4 et L5 : Rémy FORT – délégué local SAFER et Philippe VERGNES - Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude

Cette observation relève d'une procédure privée avec la commune et ne concerne pas directement l'AFAFE. Elle pourrait néanmoins être étudiée après clôture de l'AFAFE et faire l'objet de la mise en œuvre du dispositif « TERRES INCULTES ».

A Carcassonne, le 30 décembre 2019

Le Chef du Service Aménagement



François CHATELLARD

Parcelles de Mme Colas et servitude

mcol001@gmx.fr

Lun 25/11/2019 16:52

A : Francis Palas <Francis.Palas@valoris.expert>

Monsieur Palas,

Suite à notre entretien téléphonique du 25 Novembre 2019, je vous envoie comme convenu un courriel récapitulant notre accord de principe.

Il s'agit d'échanger la parcelle 284 contre les parcelles 285 et 290. Je serai d'accord mais en conservant un droit de passage (servitude) sur le chemin d'accès construit en pierre qui longe la départementale et qui se situe en bordure de la parcelle n°284.

Je conserverai mes autres parcelles : n°1069, n°282, n°283 à laquelle s'ajouteront les parcelles n°285 et n°290.

Au plaisir de collaborer,

Commune de Roquebaillade et Camilhac
Enquête Publique "PROJET"

Pièce annexée au mémoire révisé en date du 30 décembre 2019 adressé à Monsieur Philippe RAGUIN, Commissaire Enquêteur.

Le chef du service aménagement


François Chatellard